



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.140/4/Add.2
15 octobre 1998

FRANCAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Quatrième réunion de la
Commission méditerranéenne du
développement durable (CMDD)

Monaco, 20-22 octobre 1998

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL PAR LES
GESTIONNAIRES DE TÂCHES**

(Addendum 2)

NOTE SUR LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA CMDD CONCERNANT LA GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES

La réunion des Parties contractantes tenue à Tunis du 18 au 21 novembre 1997 a adopté les recommandations approuvées par la CMDD concernant la gestion durable des zones côtières.

Ces recommandations ont été axées essentiellement sur (1) l'amélioration des mécanismes institutionnels relatifs à la gestion intégrée des zones côtières, (2) le renforcement du cadre législatif et réglementaire, (3) la mise en place des mécanismes incitatifs notamment les instruments économiques, financiers et fiscaux, (4) le renforcement de la participation de la société civile en l'impliquant d'avantage dans les processus des décisions à travers la mise en place de nouvelles formes de partenariat et le développement des outils de participation.

D'autres recommandations ont été aussi adoptées et dont la mise en oeuvre incombe également aux différentes structures du PAM afin d'apporter un soutien aux pays méditerranéens. Ces recommandations concernent notamment : l'élaboration de guides et de lignes directrices touchant différents aspects de la gestion intégrée des côtes, le renforcement de la coopération régionale par l'échange d'expériences et le transfert du savoir-faire, et enfin le développement des projets de démonstration en s'appuyant sur les expériences acquises dans la région méditerranéenne.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CMDD SUR LA GESTION INTEGREE ET DURABLE DES ZONES COTIERES

Lors de la prochaine réunion de la CMDD, chaque pays méditerranéen est appelé à faire une déclaration sur la mise en oeuvre des recommandations de la CMDD, notamment les progrès réalisés et les difficultés rencontrées. On se contentera ici de fournir un aperçu sur les activités menées essentiellement par le CAR/PAP qui est le centre d'appui au groupe de travail chargé de la gestion intégrée des zones côtières.

Un groupe d'experts a été engagé pour la rédaction des directives concernant la gestion intégrée des bassins fluviaux et des régions littorales. Cette activité se réalise grâce au soutien financier du service des eaux du PNUE. En janvier 1998, une réunion préparatoire du groupe d'experts a eu lieu, les termes de référence détaillés ont été rédigés pour le document, ainsi que le plan de travail et l'emploi du temps. En juin 1998, une réunion d'experts s'est tenue pour discuter le projet de document. Actuellement, la première version du document (en anglais) est en cours de préparation et elle sera envoyée à quelques experts pour examen et commentaire.

En février 1998, une réunion du groupe d'experts s'est tenue à Nicosie (Chypre) pour la rédaction des directives relatives à la législation nationale en matière de gestion intégrée des régions littorales. D'après les experts, il s'agit d'une question très sensible, et il y a un réel besoin pour élaborer de telles directives. La réunion a enfin convenu de faire une enquête sur l'état des systèmes de législation à travers des questionnaires qui seront adressées aux différents pays méditerranéens. Cette activité sera réalisée dans la deuxième moitié de 1998.

En juin 1998, un atelier du PAM-METAP s'est tenu au Caire pour examiner, sur la base du document « évaluation d'initiatives de gestion intégrée des régions littorales méditerranéennes : expériences du METAP et du PAM, les avenir des PAC et d'autres initiatives dans la région méditerranéenne. Les participants de presque tous les pays de la région, de l'UE, du METAP et d'autres organisations gouvernementales et non

gouvernementales ont exposé leurs propositions d'amélioration de ces activités dans l'avenir. Les recommandations de cet atelier figurent en annexe.

La rédaction d'un guide sur les bonnes pratiques et les directives régionales concernant la GIRL commencera en septembre 1998. Les termes de référence seront préparés, les experts seront choisis et une réunion initiale aura lieu. Les dates et le lieu de cette réunion seront précisés ultérieurement. Jusqu'à présent, le PAP a recueilli et étudié la littérature pertinente mondiale, dans le but de préparer la proposition la plus adéquate pour la rédaction de ce document.

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

Il est proposé d'élaborer un système de suivi régulier des recommandations de la CMDD afin de pouvoir déceler les limites et les difficultés rencontrées ainsi que les progrès réalisés dans l'application par les pays méditerranéens de ces recommandations.

D'autre part, la CMDD a recommandé la mise en oeuvre de projets de démonstration en matière de gestion intégrée des zones côtières. Dans ce sens, il est proposé que les PAC en cours d'élaboration soient orientés vers des projets pilotes en capitalisant les expériences acquises dans la région méditerranéenne. Eventuellement si les ressources financières sont disponibles, d'autres projets peuvent également être proposés dans différentes régions méditerranéennes.

L'état d'avancement des différents PAC méditerranéens est mentionné ci-dessous :

1) PAC en cours :

- Sfax, Tunisie, clôture prévue d'ici fin 1998.
- Fuka Matruh, Egypte, clôture prévue d'ici fin 1998.
- Israël, clôture prévue courant 1999.

2) PAC programmés :

- Al Hoceima : considérant l'important travail préparatoire déjà accompli, le document du projet devrait être établi et l'agrément signé dans le courant de l'automne afin que les activités du PAC commencent au plus tard en janvier 1999.
- Algérie : une importante étude de faisabilité a été récemment achevée par un institut local. Elle est actuellement en cours de révision par l'unité de coordination et les centres du PAM, avec pour objectif de lancer les activités du PAC au courant du premier trimestre 1999.
- Liban : des discussions ont déjà eu lieu avec les autorités libanaises. Il a été convenu de choisir une région côtière au sud de Beyrouth, probablement entre Saida et Tyr. Une étude de faisabilité devrait être lancée bientôt pour un lancement des activités plutôt vers mi-1999. Etant donnée l'importance des prochaines élections présidentielles au Liban et l'impact et le rôle majeur du jeu des acteurs nationaux et locaux, il a été jugé préférable d'attendre le mois de novembre pour relancer les discussions et la préparation de ce PAC.

Ainsi, Il est proposé de tenir vers le début de 1999, une réunion du groupe de travail sur la gestion durable des zones côtières avec la participation des centres d'activités du PAM et l'unité de coordination, avec l'objectif de:

- orienter les travaux futurs des PAC à la lumière des travaux d'évaluation déjà réalisés,
- mieux définir le développement durable des zones côtières en se basant sur l'expérience acquises dans les PAC,
- développer avec le concours du PAP et du PB des indicateurs du développement durable des zones côtières afin de mieux suivre les tendances dans l'utilisation de ces zones et déterminer dans quelle mesure sont-elles compatibles avec le développement durable.

Aussi, les PAC programmés seront une opportunité pour tester sur le terrain les directives en cours d'élaboration concernant ce thème. Ces directives peuvent être également un support pour l'élaboration de stratégies nationales pour la gestion intégrée des côtes.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en oeuvre un programme de suivi des PAC existants ou en phase finale d'élaboration (Split - Rode - Izmir - côte syrienne, Fuka Matruhe, Sfax, Côte Albanaise, Côte d'Israel, Malte et Slovénie) avec élaboration d'un rapport annuel pour la CMDD. Ce programme aura pour but de vérifier si les objectifs de la planification intégrée ont été respectés. A l'échelle nationale, il est recommandé de constituer des commissions interministérielles pour la coordination et le suivi de la mise en oeuvre de ces PAC.

Enfin, il est temps de relancer le débat sur l'élaboration d'un protocole sur la gestion intégrée des zones côtières afin d'amener les différents pays méditerranéens à promouvoir la gestion intégrée des côtes en tant qu'élément incontournable de la protection du littoral.

ANNEXE

Recommandations de l'atelier d'évaluation d'initiatives de gestion intégrée des régions littorales méditerranéennes Expériences du METAP et du PAM

24. Les pays riverains de la Méditerranée devraient prendre en considération les recommandations de politique générale suivantes:

- * Développer des stratégies nationales de GIRL et intégrer leur mise en application dans les stratégies et les plans nationaux de développement.
- * Intégrer la gestion des ressources en eau et la gestion du littoral.
- * Explorer les possibilités d'une utilisation appropriée d'instruments économiques liés au financement de projets.
- * Mettre en place ou renforcer la législation et la réglementation pertinentes.
- * Investir dans la création des capacités et le renforcement des institutions, en profitant de l'expertise disponible à l'échelle nationale et régionale en matière de gestion du littoral.
- * Mettre en place des mécanismes institutionnels appropriés pour réaliser l'intégration verticale et horizontale dans la GIRL.
- * Faire des efforts pour harmoniser leurs diverses politiques de gestion des zones littorales, et pour harmoniser l'administration locale et nationale lors de la mise en oeuvre de ces politiques.

25. Les recommandations suivantes sont adressées spécifiquement au METAP:

- * Soutenir la mise en oeuvre des plans nationaux, régionaux (infra-nationaux) et locaux de gestion des régions littorales, par le biais de la préparation des projets d'investissement et du renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en oeuvre de ces plans.
- * Créer des capacités pour l'évaluation environnementale et l'utilisation des outils de planification économique permettant d'internaliser les coûts environnementaux lors de la détermination de la portion des coûts et des bénéfices des activités de développement proposées d'être implantées en zone littorale.
- * Continuer à soutenir l'adoption et l'utilisation d'outils et de techniques, et l'élaboration d'indicateurs (y compris ceux de développement durable) pour le suivi de politiques, programmes, plans et projets spécifiques.
- * La collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées urbaines et industrielles sont le problème majeur des régions littorales méditerranéennes, ce qui exige des investissements considérables. Une priorité de tout premier ordre doit être accordé aux investissements dans la préparation de projets . Partout où cela est possible , les eaux usées urbaines et industrielles devraient être traitées séparément pour faciliter les opérations.

* Les institutions financières devraient soutenir la mise en place d'une législation efficace et d'un cadre institutionnel approprié aux investissements importants dans les programmes de gestion des régions littorales, des relations institutionnalisées devraient comprendre des comités interministériels, des organes intergouvernementaux..., et les différents acteurs devraient être mieux représentés hors du secteur publique.

* Les pays devraient être aidés dans leur capacité institutionnelle à identifier et à monter les projets. Le bureau régional de préparation de projets du METAP et l'unité « Capacité 21 » de création des capacités du PNUD devraient être utilisés dans toute la mesure du possible.

* Les activités du METAP devraient être concertées avec celles du PAM et des autres programmes internationaux dans la région, et ceci afin d'accroître la durabilité des efforts, de les élargir et d'augmenter l'impact cumulatif des interventions.

* Le METAP devrait être encouragé à entreprendre une étude détaillée sur l'utilisation des instruments économiques dans la région méditerranéenne, qui permettra de mieux connaître ou ces instruments sont utilisés.

S'ils fonctionnent ou pas, quelles sont les contraintes à leur adoption...L'utilisation des instruments économiques devrait faire partie intégrante de la phase de conception de projets dans tous les pays qui ont des potentiels de les adopter (au début comme projet pilote).

26. Les recommandations suivantes sont adressées spécifiquement au PAM :

* Les programmes à l'échelle locale (PAC) devraient mieux se focaliser sur le développement durable et les bénéficiaires finaux potentiels devraient être mieux impliqués dès les premiers stades du processus de GIRL, processus qui devrait désormais constituer une approche standardisée de développement durable et de gestion du littoral . Dans la mise en application de la GIRL, une attention particulière devrait être accordée à la coordination entre les différents secteurs et niveaux administratifs.

* La conception et la conduite de PAC devraient être encouragées et renforcées. Les projets devraient être précédés d'études de faisabilité destinées à évaluer la capacité d'assimilation des institutions impliquées et les implications financières des interventions proposées .Lors de la préparation de nouveaux PAC et à la proposition d'un nombre viable d'actions à mettre en oeuvre.

* Les pays qui ont déjà préparé des PAC devraient être encouragés à utiliser les connaissances accumulées en la matière et à répliquer l'approche dans d'autres sites et localités de leur territoire . A cette occasion, les ressources nationales doivent être mobilisées au maximum. De même, l'échange d'expérience et de savoir- faire entre les PAC devrait être encouragé et assisté. Il faudrait également examiner la possibilité de publier un bulletin sur les PAC et de créer une adresse www.

* Les parties contractantes devraient encourager l'implication et la participation du secteur privé et du public en général dans la préparation et la mise en oeuvre des PAC.

* Les activités des PAC devraient être concertées avec celles du METAP et des autres programmes internationaux dans la région, afin d'accroître la durabilité des efforts, de les élargir et d'augmenter les effets cumulatifs des interventions.